

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-362

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance extraordinaire du 19 juin 2023, le règlement suivant :

Règlement numéro 2023-362, intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle ».

Ce règlement vise à remplacer la Politique de gestion contractuelle actuellement en vigueur en établissant un code complet des règles devant gouverner la gestion des contrats de la Ville et aussi prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse : greffe@villeport-cartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 19^e jour du mois de juin 2023.

La greffière,

M^e Ariane CAMIRÉ

AC/bb